

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 février 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 3 et 4 février 2020**

**2020 DU 17** Dénomination de voies de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les hommages rendus n'ont pas fait l'objet de dénominations de voies ;

Vu les plans annexés à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer les dénominations "rue David Bowie", "rue Berenice Abbott", "rue Vivian Maier", "rue Dorothea Lange", "rue Gisèle Freund", "rue Alain Jacquet" et "rue Jacques Monory" à des voies destinées à devenir publiques, en cours de réalisation dans la ZAC Paris Rive Gauche (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La voie DZ/13, commençant au numéro 61 avenue Pierre Mendès-France et finissant actuellement en impasse, puis à terme boulevard de l'Hôpital (13e), est dénommée "rue David Bowie".

Article 2 : La voie EA/13, commençant au numéro 21 avenue Pierre Mendès-France et finissant voie FW/13 (13e), est dénommée "rue Berenice Abbott".

Article 3 : La voie FD/13, commençant au numéro 37 avenue Pierre Mendès-France et finissant voie FW/13 (13e), est dénommée "rue Vivian Maier".

Article 4 : La voie FX/13, commençant au numéro 51 avenue Pierre Mendès-France et finissant voie FW/13 (13e), est dénommée "rue Dorothea Lange".

Article 5 : La voie FW/13, commençant au numéro 11 avenue Pierre Mendès-France et finissant rue David Bowie (13e), est dénommée "rue Gisèle Freund".

Article 6 : La voie GX/13, commençant au numéro 167 avenue de France et finissant promenade Claude Lévi-Strauss (13e), est dénommée "rue Alain Jacquet".

Article 7 : La voie GY/13, commençant au numéro 159 avenue de France et finissant promenade Claude Lévi-Strauss (13e), est dénommée "rue Jacques Monory".

Article 8 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**